

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR REMY MEURY,
DEPUTE (GROUPE VERTS ET CS-POP), INTITULEE "TAUX DE BAS SALAIRES ET DE
PERSONNES EN SOUS-EMPLOI, QU'EN EST-IL DANS LE JURA ?" (N° 3209)**

La question se réfère aux résultats de deux enquêtes périodiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Il s'agit de celle sur la structure des salaires (ESS) ainsi que de celle sur la population active (ESPA) qui aborde notamment le sous-emploi. S'agissant en particulier du taux de bas salaires et du sous-emploi, il est demandé au Gouvernement si :

- 1) les données, limitées au canton du Jura, lui sont connues ;
- 2) dans la négative, il est prêt à exiger que les chiffres spécifiques jurassiens, inévitablement récoltés par l'OFS, lui soient transmis dans les meilleurs délais ?

Le Gouvernement répond comme suit.

L'ESPA est menée auprès d'un échantillon de personnes dans tout le pays. Le nombre d'observations est insuffisant pour fournir des résultats représentatifs à l'échelle de chaque canton. C'est pourquoi les statistiques qui en découlent ne sont disponibles qu'au niveau suisse ou des grandes régions. Autrement dit, il n'existe pas, dans le cadre de cette enquête, de chiffres spécifiques au Jura qui soient exigibles et exploitables pour déterminer plus précisément le sous-emploi dans notre population cantonale. Par extrapolation sur la base des valeurs nationales, on peut cependant estimer que quelque 2'600 habitants du canton, actifs à temps partiel (surtout des femmes), accepteraient un taux d'occupation plus élevé. Ces personnes en sous-emploi représentent un potentiel de forces de travail non utilisées correspondant à environ 800 équivalents plein temps.

L'ESS est également basée sur un échantillon (d'entreprises) trop petit pour fournir des résultats détaillés par canton. Toutefois, depuis 2014, le Jura commande une densification de l'enquête à l'OFS pour disposer d'indicateurs plus représentatifs au niveau cantonal, à l'instar du salaire médian par branche. Cette densification ne concerne que les entreprises privées. Les principaux résultats sont accessibles en ligne, non pas sur le site de l'OFS, mais sur celui de la statistique jurassienne (<https://stat.jura.ch>).

Selon la définition de l'OFS, le seuil des bas salaires correspond à deux tiers du salaire médian. Ainsi, en 2016, 4,7% des postes dans l'économie privée jurassienne pouvaient être qualifiés de postes à bas salaire (< CHF 3'598.-). Ce taux peu élevé doit toutefois être relativisé car le salaire médian jurassien – respectivement aussi le seuil pris en compte – est bas dans le Jura, en raison notamment de la structure de notre économie.

Les statistiques fédérales établies dans différents domaines sont suivies par le Gouvernement et les services concernés. Nombre d'entre elles ont par exemple été reprises et diffusées dans le premier rapport social du canton du Jura. Ce document sera encore complété dans le futur, comme le Gouvernement l'a annoncé, notamment avec une amélioration des indicateurs utilisés.

Delémont, le 22 octobre 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
La Chancelière



Gladys Winkler Docourt